decoset

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre à 14 heures et 30 minutes, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME GIBERT (C.C FRONTONNAIS), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE)

Etaient excusés : MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Excusés ayant donné pouvoir :
M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE) POUVOIR A M. TERRAIL-NOVES

Etaient absents : M. BAGUR (C.C. HAUTS TOLOSANS), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Date de la convocation : JEUDI 7 DECEMBRE 2023

Secrétaire de séance : MME OUSMANE

D2023-85 – Contrat relatif à la prise en charge des déchets issus de produits et matériaux de construction du bâtiment (PMCB) collectés avec les éco-organismes agrées

Le projet de contrat a pour objet de définir les modalités opérationnelles et financières de la prise en charge par les éco-organismes ECOMAISON, VALDELIA, ECOMINERO et VALOBAT, de la gestion des déchets issus de PMCB collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD), ainsi que des soutiens relatifs aux actions en faveur du réemploi ou de la réutilisation.

Les éco-organismes désignés assurent la prise en charge financière ou opérationnelle de la collecte ou de l'enlèvement de flux de déchets issus de PMCB qui leur incombent.

Le nouveau cahier des charges de la filière à responsabilité élargie du producteur des PMCB est définit dans l'arrêté du 10 juin 2022 pour les éco-organismes.

L'OCAB est l'organisme coordonnateur, agréé par arrêté du 17 février 2023 au titre de la filière à responsabilité élargie des producteurs pour répondre aux exigences fixées par le cahier des charges.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 avec les Eco-organismes qui ont obtenu l'agrément de l'Etat : ECOMAISON, VALDELIA, ECOMINERO et VALOBAT.

ECOMAISON, VALDELIA et VALOBAT disposent de l'agrément non inerte ; VALOBAT et ECOMINERO ont l'agrément inerte.

DECOSET est rémunéré par les éco-organismes en fonction du tonnage et du flux collecté.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-85-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023

Le projet de contrat est annexé.

Le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de contrat relatif à la prise en charge de PMCB avec les éco-organismes ECOMAISON, VALDELIA, ECOMINERO et VALOBAT.

- **AUTORISE** M. le Président à signer ledit accord et les documents afférents

Ainsi fait à Balma, les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME,
LE PRESIDENT,

Secrétaire de séance
MME OUSMANE

S.M. DECOSET - Déchetteries - COllectes - SElectives - Traitements

	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
Délégués en exercice	*16*	*16*	*32*
Nombre de voix par délégué	*2*	*1*	*48*
Présents	10	7	17
Votants	10	7	27
Pouvoirs	1	0	2
Total de voix	**22**	**7**	**29**
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	**22**	**7**	**29**

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20231214-D2023-85-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception préfecture : 21/12/2023